Copie certifiée conforme

Alain CLOSIER
Président Directeur Général

de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
5 MAI 1994
23020

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MARS 1992

89 B 8200

Le vingt mars mille neuf cent quatre vingt douze, à neuf heures, les actionnaires de la société GIF FUTURES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux sis 10, rue du Faubourg Montmartre à Paris 9ème, sous la présidence de M. Alain CLOSIER, Président Directeur Général.

Etaient présents :

- M. Alain CLOSIER, Président Directeur Général

- B.D.G.,
 représentée par M.Jean-Louis PEYRUDE

- La FINANCIERE DES MARCHES A TERME (FIMAT)
 représentée par Monsieur Patrice BLANC

- ROTHSCHILD et COMPAGNIE BANQUE
 représentée par Monsieur TILLIT

- la BANQUE MARTIN MAUREL
 représentée par Monsieur de LAPEYRIERE

- la BANQUE DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE
 représentée par Monsieur Alain CLOSIER dûment mandaté par Monsieur DARMON

- Monsieur Gérard BAREGES

- Monsieur Gilles BERAT

- Monsieur Jean-Claude MARTINEZ.

Ces personnes morales et physiques représentant 103 600 actions sur un total de 112 000, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion :

- Madame Evelyne MARCHAND, représentant Monsieur Hervé PITTI, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée procède à l'élection du Bureau, elle nomme :

- deux Scrutateurs :

 . Monsieur Gilles BERAT
 . Monsieur Patrice BLANC, représentant de la FIMAT

- un Secrétaire de séance :

. Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Directeur Général Adjoint.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Communication du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1991,

- Communication des rapports du Commissaire aux Comptes

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1991

- Affectation et répartition des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Approbation des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

- Pouvoirs en vue de formalités

- Questions diverses.

Lecture faite à l'Assemblée des différents rapports, M. CLOSIER propose le vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et celle du rapport général du Commissaire aux Comptes approuve le bilan et le compte de résultats, arrêtés au 31 décembre 1991 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence d'une perte de F 2 488 507,69 approuve les propositions du Conseil d'Administration relatives à l'affectation de cette somme au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne, aux Administrateurs en exercice, quitus entier et sans réserve, de leur gestion au cours de l'exercice 1991.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Alain CLOSIER, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 juillet 1991, en remplacement de Monsieur Jean-Louis PEYRUDE en raison de la démission de ce dernier.

En application des dispositions légales et statutaires nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

CINQUIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Gérard BAREGES, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 22 janvier 1992, en remplacement de Monsieur Michel QUILLERY, démissionnaire, ce dernier ayant lui-même été nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 3 juillet 1991, en remplacement de GP BANQUE en raison de la démission de ce dernier.

En application des dispositions légales et statutaires nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SIXIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de la Financière des Marchés à Terme, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 juillet 1991, en remplacement de BANQUE MARTIN MAUREL en raison de la démission de ce dernier.

En application des dispositions légales et statutaires nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

SEPTIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Gilles BERAT, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 juillet 1991, en remplacement de B . I . C . M . en raison de la démission de ce dernier.

En application des dispositions légales et statutaires nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

HUITIEME RESOLUTION

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 3 juillet 1991, en remplacement de GIFMAT en raison de la démission de ce dernier.

Tal Dec Teur 19 404 4 10

En application des dispositions légales et statutaires nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à son Président à l'effet de mettre en oeuvre les décisions qui précèdent et d'effectuer toutes formalités corrélatives de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra, et notamment de signer seul la déclaration de conformité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

Les Scrutateurs

Le Président

Le Secrétaire